



Bulletin d'inscription à l'Ecole Départementale Motocycliste De L'Ain

A envoyer par courrier :

Comité Motocycliste Départemental de l'Ain, Maison de la Culture et de la Citoyenneté, 4 allée des Brotteaux, CS 70270, 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX

SHOOL 2 : EVOLUTION

Nom : _____ **Prénom :** _____
Date de Naissance : / / **Ville :** _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ **Ville :** _____
Mail : _____
Tél : _____ **port :** _____
N° licence FFM :

POSSIBILITE DE LOCATION MOTO + EQUIPEMENT COMPLET

TON CHOIX : SUZUKI 125 GSXR : OVALE 125 : HONDA 100 NSF :

Autorisation Parental

je soussigné Mr/Mme/Melle

demeurant à

Qualité père/mère ou tuteur autorise mon fils /fille

né le / / à

à participer à l'initiation de la pratique moto organisée par le CMD Ain , acceptons pour celui ou celle-ci les règles et l'enseignement dispensé par le ou les éducateurs désignés par le CMD Ain et autorisons le Président du CMD Ain à prendre , **en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour toute intervention.**

Fait à :

le / /

Signature (suivi de la mention **lu et approuvé**) :



POUR PARTICIPER A L'ECOLE MOTO DU CMD AIN :

Le Bulletin d'inscription dûment complété est obligatoire, l'assurance de votre choix est obligatoire, accompagné du règlement à l'ordre du CMD AIN une semaine avant la date de la session ou du stage.

CALENDRIER 2021 à renvoyer avec le règlement :

DATES	CIRCUIT	DISCIPLINE	<u>Samedi</u>	<u>Mercredi</u>	INSCRIPTION : Nom / Prénom
Samedi 7 AOUT	Circuit de ST MARCEL 71	VITESSE	Samedi 8H30/17H		



CONDITIONS GENERALES

• Le CMD Ain est tenu de porter le présent document à la connaissance des parents et participants aux cours donnés par les éducateurs du CMD Ain
Circuit de Karting de Montrevel en Bresse (01340 Malafretaz) homologué le 6/12/2019 sous la référence –N°148 Préfecture de l'Ain-----
Circuit de Motocross de Grièges 01290 homologué le 25 Octobre 2019-- sous la référence---N°166 Préfecture de l'Ain--

Tout autre lieu de pratique de l'initiation mini-moto (enfant de 6 à 14 ans) est soumis à l'avis du Président et Comité Directeur du CMD Ain.

Les présentes conditions générales détaillent les règles de discipline, d'utilisation des matériels mis à disposition et toute décision concernant l'enseignement de la pratique de 2 roues motorisés .

1/ Conditions d'inscription :

- Chaque élève de l'Ecole Moto du CMD Ain :
- devra s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription du CMD Ain.
- La date d'inscription définira l'ordre de priorité en cas de sureffectif (Maximum de 10 élèves par éducateur).
- devra être en possession de l'autorisation parentale.
- devra être titulaire de la licence FFM (journée ou annuelle).
- chaque inscription sera confirmée sous réserve du règlement au tarif en vigueur.

2/Conditions de l'enseignement :

- Chaque élève de l'école Moto du CMD Ain :
- devra se conformer aux horaires définis par le CMD Ain.
- devra se conformer aux règles édictées par l'éducateur. :
discipline, sécurité , respect d'autrui, respect de l'environnement ,respect des équipements qui lui sont confiés.
- l'éducateur a tout pouvoir de décision en cas :
de non respect des règles en vigueur,
d'arrêt de la séance en cas de conditions climatiques non appropriées ou toute autre pour raison de sécurité.
- Le CMD Ain se réserve le droit de toute décision en cas de non respect des règles en vigueur .
- Le CMD Ain se réserve le droit d'annulation
si les conditions administratives et financières ne sont pas respectées,
si l'organisation de la session ne présente pas les garanties d'une prestation conforme au respect de la sécurité et des personnes et engage de ce fait la responsabilité du ou des éducateurs et du CMD Ain ou en offre une image de marque non conforme à la qualité habituelle de ses prestations.

3/Dommages :

- Les dégâts causés à l'ensemble des biens et accessoires du circuit et du CMD Ain seront facturés aux parents en cas de non respect des règles ci-dessus ;

4/Conditions d'utilisation des pistes :

- Le CMD Ain et les éducateurs se réservent la possibilité pour raison de sécurité :
d'interdire l'accès à la piste ou d'interrompre le roulage d'un véhicule ou d'un conducteur ;
de suspendre ou d'interrompre toute manifestation.
- Seul le ou les éducateurs ont pouvoir de décision :
sur l'état de la piste
sur l'état des matériels et équipements confiés

5/Droit applicable-Litiges :

- Toutes les clauses des précédentes conditions générales sont soumises au droit français